



République Française
Département du Nord

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0037

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame KAWALA Martine visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2442 à Madame KAWALA Martine domiciliée à Aslonnes (La Vienne) – 2 rue du Porteau.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 25 novembre 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2 m², d'un montant de CENT DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 09 juillet 2024

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 12/07/2024
et de la publication le 12/07/2024